

## RÉPERTOIRE NEUROTIS: CONTRAT D'ABONNEMENT

ENTRE :

Alliance Alternative inc., ci-après le « fournisseur » entreprise incorporée au Canada, propriétaire du répertoire NEUROTIS, dont le siège social est situé au 3451, rang de la Chapelle, Portneuf, QC, CANADA, G0A2Y0.

ET :

le « Client » représenté ici par l'abonné au répertoire NEUROTIS (le praticien ou la clinique dont les coordonnées paraissent sur le formulaire d'inscription)

Conjointement appelés les « Parties »;

ATTENDU QUE le Client désire inscrire ses services en Technique neuro-cutanée sur le site du Fournisseur (Neurotis);

ATTENDU QUE le Client a déjà pris connaissance du répertoire Neurotis et qu'il a lu les termes et conditions qui y sont présentées, et s'en déclare complètement satisfait;

ATTENDU QUE les termes et conditions de répertoire Neurotis peuvent être modifiés sans préavis par le Fournisseur et qu'il est du devoir du Client d'en prendre connaissance lors des avis de modifications émis par le Fournisseur;

ATTENDU QUE le client désire garder 100% des revenus des rendez-vous qu'il pourra générer sur Neurotis, et ce faisant, désire signer une entente d'abonnement annuel avec le fournisseur;

Les « Parties » conviennent de ce qui suit :

1. Suite à son inscription comme thérapeute et à la signature des présentes, le « Fournisseur » fournira au « Client » une page de présentation du client sur le répertoire Neurotis. Il est de la responsabilité du « Client » de fournir l'ensemble du contenu qui doit s'y retrouver (photos, profil du thérapeute, adresses de pratique, tarifs des soins);
2. Suite à la mise en ligne de sa page sur Neurotis le « Client » aura accès à une page d'administration de sa page de présentation, sur laquelle il pourra effectuer certaines modifications de base, autorisées par le « Fournisseur »;
3. Le « Client » comprend que suite à une réservation de soins, il est de son entière responsabilité de collecter toutes les sommes qui lui sont dues, et de gérer l'ensemble des communications en lien avec les réservations. La responsabilité

du « Fournisseur » se limite exclusivement à l'affichage des services TNC au répertoire NEUROTIS;

4. En échange d'une page de présentation sur Neurotis, le « Client » accepte de payer au « Fournisseur » la somme de quatre-vingt dix-neuf dollars (99\$) par année, plus taxes au Québec, et de quatre-vingt-dix-neuf euros (99€) par année en Europe. Le « Client » peut mettre un terme à la présente entente en tout temps.
5. La présente entente prend effet aussitôt que le « Client » fournit ses informations de carte de crédit, lors de son inscription, et sera renouvelée automatiquement à chaque année, à moins que le « Client » n'envoie une demande de suppression de son compte et donc de son abonnement. La fin de l'abonnement prendra alors effet à la fin de la période déjà engagée dans le paiement en cours.
6. Le « Client » comprend et accepte qu'il doive offrir des soins de grande qualité aux clients qui consultent le répertoire Neurotis, et que le « Fournisseur » se réserve tous les droits de mettre un terme au présent contrat sans préavis, s'il le juge avoir des raisons importantes de le faire. De plus, le « Fournisseur » se dégage de toute responsabilité en lien avec les pertes de revenus possibles pour le « Client », en lien avec le répertoire Neurotis;

En foi de quoi, les « Parties » acceptent cette entente.

En cochant « J'accepte le contrat d'abonnement », Le « Client » accepte toutes les conditions de ce contrat électronique qui prend vigueur en date d'envoi du formulaire.

En cochant « J'accepte le contrat d'abonnement », le « Client » consent à ce contrat et le fait de cocher la case « J'accepte le contrat d'abonnement » est l'équivalent d'apposer sa signature.

#### AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

En cochant « J'accepte le contrat d'abonnement », le « Client » autorise Alliance alternative inc. à effectuer un prélèvement annuel de quatre vingt-dix-neuf dollars (99\$) plus taxes au Québec, ou un abonnement annuel de quatre vint-dix-neuf euros (99€) en Europe, selon les informations de carte de crédit fournies par le « Client » afin d'honorer les conditions du présent contrat.